



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les propriétaires forestiers n'ont pas à être pénalisés par le futur Accord sur le bois d'œuvre avec les États-Unis

Longueuil, 4 juillet 2016 – La *Fédération des producteurs forestiers du Québec* revendique un statut distinct pour le bois provenant des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis, actuellement en négociation. Environ 25 % des approvisionnements en bois résineux des usines de produits forestiers de la province proviennent de forêts privées québécoises ou de celles des juridictions avoisinantes. Les communiqués gouvernementaux des derniers jours ne laissent pas entrevoir un statut particulier pour ces bois.

Pourtant, la situation des 130 000 propriétaires québécois s'apparente à celle vécue par les 10 millions de propriétaires forestiers américains. Ceux-ci tentent de maximiser leur revenu lorsqu'ils récoltent ou font récolter du bois sur leurs propriétés. Puisque la majorité des propriétaires forestiers québécois ne sont pas familiers avec le marché du bois, ils se sont dotés d'associations régionales pour accroître leur pouvoir de négociation face aux industriels forestiers. « Notre modèle devrait donc être valorisé par les ententes de commerce entre nos deux pays puisqu'il s'appuie sur des mécanismes de marché », a déclaré son président M. Pierre-Maurice Gagnon.

Cette demande vise davantage que l'exemption qui fut accordée dans le précédent accord aux scieries frontalières qui s'approvisionnaient exclusivement de bois des forêts privées québécoises et américaines. Un mécanisme devrait être inclus dans un éventuel accord pour tenir compte du pourcentage d'approvisionnements des usines canadiennes provenant des forêts privées afin d'exempter de taxes et quotas le bois d'œuvre qui résulte de ces achats.

À propos de la FPFQ

La Fédération des producteurs forestiers du Québec est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 31 000 producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses treize syndicats et offices vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

-30-

Renseignements :

Marc-André Côté

Directeur général

Fédération des producteurs forestiers du Québec

T. 450 679-0530, poste 8201

macote@upa.qc.ca